

Séance du 5 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un et le cinq janvier à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BARRIER Patrice.

Tous les membres en exercice sont présents.

Mme DENHEZ Delphine a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 23 décembre 2020.

Monsieur le Maire présente ses vœux aux personnes présentes pour l'année 2021. Il informe les membres présents qu'il a proposé les équipements communaux, salle des sports, centre de conférence, comme « vaccinodrômes ».

I – Présentation du projet de résidence Séniors

Monsieur le Maire rappelle qu'une première présentation a été faite au conseil en septembre 2019 du projet de résidence séniors. Le projet s'étant accéléré et le maire n'étant pas seul à décider, l'investisseur a été invité à venir présenter son dossier.

Après l'exposé de la SARL DAN IMMOBILIER, il demande aux élus de s'exprimer sur des questions importantes et structurantes afin qu'une décision puisse être arrêtée lors d'un prochain conseil.

M. DANINO développe les points dominants de la résidence (domotique, acoustique renforcée, ...), présente les orientations de la résidence Séniors d'un point de vue patrimoniale, les avantages de ce type de résidence avec une vue d'ensemble des services collectifs et le choix de l'emplacement. Il termine sur l'aspect financier avec le coût de la construction, le prix de vente des logements, le montant de la location et des charges de copropriété.

Le document d'urbanisme actuel ne permet pas la construction de ce type de bâtiments, une modification, sous réserve de la validation par le Grand Reims, sera nécessaire pour modifier le règlement de la zone UX en prenant toutes les garanties réglementaires, comme la définition de sous-secteur, pour éviter l'essaimage de ce genre d'hébergement.

Le manque d'espaces verts, la proximité de voies, comme le RD 8 et l'autoroute, la remontée des nappes phréatiques posent question.

Pour l'investisseur, l'emplacement est plus favorable avec les infrastructures existantes (commerces, accès autoroute, ...) qu'un site en centre-ville avec les nuisances olfactives et sonores. Il représente un emplacement stratégique pour la réalisation d'une résidence haut de gamme telle que proposée. Un directeur technique travaille actuellement sur le projet et une étude de sols déterminera la nécessité ou non de pompes de relevage.

D'un point de vue patrimonial, l'acquisition reste ouverte à toute personne, mais la finalité de l'opération reste la résidence séniors en raison des coûts liés aux services proposés.

Monsieur DANINO est remercié pour la qualité de sa présentation.

En résumé, le projet est séduisant, la situation géographique restant la difficulté principale.

Dès la réception des documents complémentaires demandés à M. DANINO, une réunion spécifique sera organisée pour qu'une décision soit prise lors du conseil de février.

II – Délibérations

➤ N° 1/2021 Approbation du procès-verbal du 1 décembre 2020

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, par dix-huit voix pour, un contre,

Approuve le procès-verbal de la séance du 1 décembre 2020.

Dans le point V des Informations Diverses, la phrase du 2^{ème} paragraphe est modifiée comme suit, à la place de « corriger ce point », il est porté « adapter ce point ».

➤ **N° 2/2021 Bâtiments communaux – Audit énergétique – Demande de subvention**

La Région Grand Est a mis en place un programme « CLIMAXION » afin de favoriser les diagnostics des bâtiments publics et associatifs et ainsi, entre autre, de :

- Orienter le maître d’ouvrage pour la réalisation de travaux énergétiques
- Réduire les consommations d’énergie
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)

La commune de Taissy a consulté le cabinet d’études SOCOTEC pour mener une mission d’audit énergétique et une étude pour la limitation d’apport de chaleur selon le détail ci-après :

Bâtiments	Montant HT
Mairie	2 250,00
Salles communales	1 440,00
Ecole élémentaire	1 875,00
Ecole maternelle	1 875,00
Caisse des Ecoles	1 600,00
Recherche des financements mobilisables	720,00

Le dispositif de la Région intervient à hauteur de 750 € maximum par bâtiment et 70% maximum du montant HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par dix-neuf voix pour,

Approuve le chiffrage de la SAS SOCOTEC pour un montant HT de 9 760,00 €,
Sollicite l’aide de la Région dans le cadre du programme « CLIMAXION »,
Précise que les crédits correspondants seront ouverts au budget de l’exercice en cours,
Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

➤ **N° 3/2021 Numérotation d’immeuble**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-28,
Vu le changement de destination de deux magasins et d’un fournil en 4 appartements et la division d’un terrain à bâtir sur les parcelles AK 171 et AK 172, au 17 et 19, rue de Sillery, enregistré sous le numéro PC05156219K0007,
Considérant la nécessité d’assurer le bon fonctionnement des services postaux et de faciliter le repérage de la population au sein de la commune,

Décide :

D’attribuer les numéros de voirie suivants :

- Au lot n° 1 : 17 A, rue de Sillery
- Au lot n° 2 : 17 B, rue de Sillery
- Terrain libre de construction : 17 C, rue de Sillery
- Au lot n° 3 : 19 A, rue de Sillery
- Au lot n° 4 : 19 B, rue de Sillery

III – Grand Reims

Le conseil communautaire, réuni le 17 décembre 2020, a voté le budget primitif pour l’exercice 2021. La priorité de la gestion est la recherche d’une épargne brute la plus élevée possible. Un autofinancement au maximum des investissements pour limiter le recours à l’emprunt, l’encours de la dette devrait augmenter d’une dizaine de millions d’euros.

Les dépenses réelles de fonctionnement évoluent très peu de 190 M€ à 190,9 M€. L'impact du COVID se chiffre à 4 M€, avec la baisse des recettes prévues (CFE, CVAE, Versement Mobilité) et de dépenses pour les protections et le télétravail. Les aides aux entreprises représentent un coût de 500 000 €.

L'épargne brute baisse en raison de l'ajustement à la hausse de la subvention forfaitaire d'exploitation pour les transports, de la hausse de la participation au SDIS et de la compensation du FPIC pour les communes de l'ex Reims Métropole.

Une forte solidarité au bénéfice des communes (hors ex Reims Métropole) se traduit à travers des investissements qui s'élèveront à plus de 50 M€ tous budgets confondus sur 125 M€ au total.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères doit être portée de 7,08% à 9% afin de garantir l'équilibre du budget annexe correspondant ; à défaut, c'est le budget général qui devrait l'abonder. Ce relèvement est lié aux nouvelles dispositions réglementaires qui s'imposent au Grand Reims.

Une opération de sensibilisation sur le tri à destination de la population sera organisée par le Grand Reims sur l'année en fonction des contraintes sanitaires.

Malgré la relance adressée à l'ensemble des entreprises domiciliées sur la commune, au 17 décembre, aucune demande n'avait été formulée par aucune d'entre elles pour l'aide au loyer mise en place dans le cadre du plan COVID. 195 dossiers ont été réceptionnés par le Grand Reims, 15 hors Reims Métropole et 180 Reims Métropole, dont 168 uniquement pour la ville de Reims.

IV – Commissions et Comités Consultatifs

Voirie, Circulation, Sécurité des Personnes et des Biens

Monsieur GA fait le point sur les retours des concitoyens sur l'essai mené actuellement sur l'hyper centre de la commune et rappelle les objectifs recherchés : sécurisation des piétons et limitation de la vitesse. Il communique également les derniers comptages de véhicules réalisés.

Il précise, également, que contrairement à ce qui a été annoncé par les services du département, l'interdiction de traversée des poids lourds de plus de 3,5 T relève de la compétence de police du maire. Un arrêté municipal sera pris dans ce sens.

La prochaine réunion aura lieu le 18 janvier 2021 en visioconférence.

Culture, Fêtes et Cérémonies

Les bons repas ont été distribués aux séniors des communes de Taissy et de Saint-Léonard la semaine 52. Les repas sont à retirer auprès des restaurateurs locaux.

Urbanisme, Commerce et Développement Economique

L'étude de faisabilité au 3, rue de Sillery va être lancée auprès de trois bureaux d'études.

En prévision d'une future révision du Plan Local d'Urbanisme, l'étude urbaine a été présentée à la présidente du Grand Reims. Un mail a été adressé à la direction de l'urbanisme pour connaître la procédure à mettre en place pour intégrer les orientations de l'étude dans le document d'urbanisme.

Information, Communication, Concertation

La préparation du premier trimestriel « La Passerelle » a représenté un travail important pour le comité. Le comité a appris des difficultés rencontrées pour l'élaboration des prochains.

Le bulletin sera distribué par les membres du conseil municipal à partir de ce vendredi 8 janvier et, ensuite, mis à disposition comme pour le Taissotin.

Il sera également disponible sur le site Internet et la page Facebook de la commune.

V – Informations Diverses

Il est rappelé que les informations diffusées sur les différents supports de communication (Site Internet, Page Facebook, ...) ne doivent porter que sur des sujets ayant faits l'objet d'un débat au conseil municipal. Les travaux des commissions et des comités consultatifs sont des documents de travail et ne doivent pas être divulgués.

Prochaine réunion de conseil : 2 février 2021.

BARRIER Patrice	GA Thierry	ROULLÉ Annie
TIAFFAY Patrice	BARRÈRE Céline	VIELLARD Vincent
CHALENÇON Danièle	CZUDAKIEWICZ Jean-Philippe	DAVID Thierry
DESCHAMPS Isabelle	GOMMENNE Catherine	MICHEL Rafaële
BARTHÉLEMY Jérôme	BOURGEOIS Céline	DENHEZ Delphine
LEFORT Clément	DAUBENFELD Nicole	THOURAULT Sylvie
ROYER Jean-Marc		